Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20261006-DGAS_DA26_270-AR

Publié en ligne le 09/10/2026

MORBIHAN

ARRÊTÉ MODIFICATIF

Relatif à la tarification au titre de l'année 2026
de l'EANM et du SAVS du CCAS de Pluméliau-Bieuzy

DGAS_DA26_270

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 19 décembre 2025 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des services et établissements pour personnes handicapées pour 2026 en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 19 décembre 2025 fixant les crédits budgétaires 2026 des interventions départementales en faveur des personnes en situation de handicap ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2020-2025 entre le CCAS de Pluméliau, l'agence régionale de santé Bretagne et le Département du Morbihan conclu le 31 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté n°DGAS_DA26_261 en date du 30 juillet 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'article 2 de l'arrêté n°DGAS_DA26_261 en date du 30 juillet 2026 est modifié comme suit :

La dotation « prix de journées globalisées » de l'année 2026 de l'établissement La Villeneuve, rue Albert Camus, 56173 PLUMELIAU est fixée à :

FINESS	SIRET	RAISON SOCIALE	Type activité	Montant
560012015	200 085 082 0028	RESIDENCE LA VILLENEUVE	EANM – foyer de vie - hébergement permanent	1 123 550 €
			EANM – foyer de vie – hébergement temporaire	42 482 €
560018228	200 085 082 00036	SAVS LE GOELAND	SAVS	67 014 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20261006-DGAS_DA26_270-AR

Publié en ligne le 09/10/2026

ARTICLE 2 :

L'article 3 est modifié comme suit :

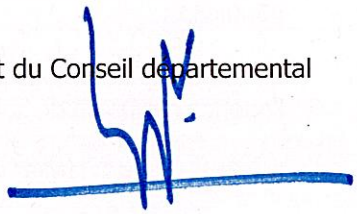
Les prix de journée de l'établissement La Villeneuve, rue Albert Camus, 56173 PLUMELIAU sont fixés à compter du 1er octobre 2026 comme suit :

FINESS	SIRET	RAISON SOCIALE	Type activité	Prix de journée
560012015	200 085 082 0028	RESIDENCE LA VILLENEUVE	EANM – foyer de vie-hébergement permanent	120,83 €
			EANM – foyer de vie – hébergement temporaire	120,83 €
560018228	200 085 082 00036	SAVS LE GOELAND	SAVS	21,61 €

Les autres articles de l'arrêté n°DGAS_DA26_261 en date du 30 juillet 2026 demeurent inchangés.

VANNES, le 6 octobre 2026

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT